



Organisation de soins à domicile (OSAD)

Un réseau d'accompagnement en appartements supervisés ou à domicile, favorisant l'indépendance et la réinsertion sociale.

Nos appartements **SUPERVISÉS**

Notre réseau d'appartements supervisés s'adresse à des adultes âgés de 18 à 65 ans, fragilisés par des troubles psychiques, souhaitant vivre de manière autonome tout en bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement sécurisant et personnalisé.

Des logements meublés

Chaque appartement est équipé et prêt à vivre, tout en laissant la possibilité d'y apporter ses effets personnels pour créer un véritable chez-soi.

Un environnement urbain

Situés à Vevey et à La Tour-de-Peilz, les logements bénéficient d'un emplacement central, proche des transports, des commerces et du lac.

Une autonomie préservée

Chaque locataire dispose de son propre espace de vie, gère ses courses, ses repas, son ménage et ses activités, tout en conservant la clé de son logement et son indépendance.

Un accompagnement professionnel

Une équipe pluridisciplinaire assure un suivi régulier et personnalisé, en lien avec le réseau de soins et les besoins de chacun.



ACTIVITÉS & accompagnement

Des activités individuelles et collectives sont proposées afin de favoriser le bien-être, la socialisation et le développement des ressources personnelles.

Exemples d'activités proposées

- Ateliers créatifs et art-thérapie
- Activités de groupe et moments de partage (café social, jeux, sorties)
- Activités physiques et bien-être (marche, sport ou pétanque)
- Ateliers pratiques et valorisation des compétences (cuisine, informatique)
- Jardin thérapeutique

Chaque activité est pensée pour être porteuse de sens, en lien avec les capacités et centres d'intérêt de chacun.

UN SUIVI *personnalisé*

Nous proposons un accompagnement en appartements supervisés ou directement à domicile (appartement privé). Les bénéficiaires bénéficient d'un suivi obligatoire assuré par les équipes de soins et socio-éducatives, en collaboration avec le réseau de santé du client.

Un suivi infirmier régulier : Un entretien hebdomadaire avec une infirmière permet d'évaluer la situation et d'ajuster l'accompagnement.

Des prestations socio-éducatives et des entretiens motivationnels : Nous accompagnons chaque personne dans son parcours de rétablissement en visant à :

- Soutenir la gestion de la vie quotidienne
- Favoriser le maintien des relations sociales
- Accompagner l'organisation du temps libre
- Encourager l'autonomie dans l'organisation des repas et de l'entretien du logement

Un cadre de soins coordonné : Un suivi par un médecin traitant et un médecin psychiatre est exigé. Un accompagnement par un curateur est fortement recommandé.



À propos de la **FLP**

Créée en 1996, la Fondation La Primerose développe depuis près de 30 ans un éventail de solutions pour accompagner les personnes dépendantes à tous les stades de leur parcours de vie. Forte de plus de 250 collaborateurs, elle propose dans le canton de Vaud une offre complète, humaine et évolutive, centrée sur la personne.

Un réseau de soins complet

- 3 EMS
- 4 CATs (centres d'accueil temporaire)
- 1 OSAD (appartements supervisés)
- 2 EPSM (établissements psycho-sociaux médicalisés)
- 1 restaurant
- 1 espace fitness & bien-être pour seniors

Notre Mission

Accueillir, héberger, accompagner et soigner toute personne en perte d'autonomie liée au vieillissement, à des troubles neurocognitifs ou à des troubles psychiatriques.

Choisir l'OSAD, c'est bénéficier de l'expertise d'une Fondation reconnue dans le canton de Vaud, pour un suivi professionnel et bienveillant.



INFORMATIONS *pratiques*

Nos appartements supervisés sont situés à Vevey et à La Tour-de-Peilz. Nous intervenons également à domicile dans des appartements privés.

- 📞 Administration : 079 591 14 05
- 📞 Responsable des Soins : 079 591 14 04
- ✉️ osad@fondationlaprimerose.ch



Quels sont les **TARIFS** ?

Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance maladie de base (LAMal), sur prescription médicale.

Les prestations socio-éducatives peuvent être financées selon la situation du bénéficiaire.

Le loyer est pris en compte dans les prestations complémentaires, selon les conditions en vigueur.

www.fondationlaprimerose.ch

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

